



Province de Québec
Municipalité régionale de
comté de Lotbinière

AVIS PUBLIC

Avis public est par la présente donné, par le soussigné directeur général, que le règlement numéro 354-2024 modifiant le schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) et adopté par le conseil de la municipalité régionale de comté de Lotbinière lors de son assemblée du 11 septembre 2024, est entré en vigueur le 8 octobre 2024, suite à un avis favorable de la Ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

Le but du règlement 354-2024 est d'intégrer la décision numéro 435125 de la Commission de protection du territoire agricole du Québec autorisant la modification des limites de deux îlots déstructurés à Saint-Gilles et Val-Alain ainsi que la création d'un nouvel îlot déstructuré à Val-Alain.

Ce règlement peut être consulté sur le site web de la MRC au www.mrcloibiniere.org/sadr/ et au bureau municipal de chaque municipalité locale de la MRC.

Fait et donné à Laurier-Station, ce 4^{ème} jour du mois de décembre 2024.

Stéphane Bergeron
Directeur général